



## 4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte de développement du tourisme fluvial sur l'ensemble du bassin Rhône-Saône et afin d'honorer la charte de valorisation des activités fluviales scellant un partenariat avec la Métropole de Lyon depuis 1997, Voies Navigables de France (VNF) souhaite renforcer le réseau de haltes fluviales au niveau de deux secteurs stratégiques de l'agglomération lyonnaise.

Le présent projet a pour objectif d'améliorer la desserte fluviale existante sur la Saône - Quai Rambaud, au pied de La Sucrière dans le quartier de la Confluence dans le 2e arrondissement de Lyon, afin de permettre l'accueil de plus gros bateaux à passagers (jusqu'à 50 m de long contre 15 à 25m de long actuellement) tout en garantissant les conditions d'accessibilité, de sécurité et de confort des usagers.

L'accueil des bateaux à passagers sur ce secteur est une demande forte, notamment par la proximité avec le musée des confluences.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de réalisation prendront en compte le maintien des circulations piétonnières et n'entraveront aucunement la navigation, l'apponement étant situé en dehors du chenal navigable.

L'acheminement des pieux ainsi que leur mise en place se fera par voie d'eau, via une barge équipée spécifiquement. La zone de travaux étant située en dehors du chenal de navigation, il n'y aura pas d'impact sur la navigation.

La mise en place des pieux n'aura qu'un impact très limité sur le milieu aquatique car les travaux sont réalisés en lieu et place des équipements existants qui ne constituent pas un lieu de frai piscicole. Les poissons éventuellement présents sur la zone auront le temps de fuir lors de l'installation de la barge.

De plus, les travaux étant prévus pour le premier trimestre 2022, la majeure partie des travaux va s'effectuer hors période sensible pour la faune piscicole (mars-août).

Les travaux de fondation consisteront en un renforcement local du quai afin d'y accueillir la plateforme d'accès. Ceux-ci n'entraîneront pas de déblais significatifs puisque la démolition envisagée est de moins de 5m<sup>3</sup> et sera évacuer en décharge. Le quai sera remis en état à l'identique suite à son renforcement. La zone de travaux sera sécurisée sur le quai et ne fera pas entrave à la circulation piétonne.

Le renforcement sera effectué hors d'eau par injonction de ciment directement depuis le quai.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le but de la mise en œuvre de ce nouvel apponement est d'améliorer les conditions d'accueil du point de desserte fluviale sur la Saône et d'en augmenter la capacité d'accueil. Elle permettra d'accueillir temporairement des navires allant jusqu'à 50m et 300 tonnes, dont l'accès est aujourd'hui restreint (le ponton existant étant trop petit et obsolète). La fréquentation de la halte pourrait augmenter, de façon à répondre à une demande. Toutefois, il est difficile de prévoir la fréquentation qui dépendra du niveau de service qui sera atteint. Au maximum, la rénovation de ce ponton permettra à des bateaux d'embarquer et de débarquer jusqu'à 150 passagers, ce qui renforcera également l'attrait touristique du site.

Usage :

L'accès se fera via un portillon situé sur le quai et qui permettra de restreindre l'usage de la passerelle et de l'apponement à la desserte fluviale uniquement.

Entretien :

Les ducs d'Albe ne nécessitent pas d'entretien courant particulier. Seule la protection anticorrosion des parties émergées doit être entretenue ou renouvelée (périodicité estimée à 20 ans).

Les structures métalliques (châssis ponton, passerelle, garde corps, etc.) seront protégées par une peinture anti-corrosion (durabilité 20ans) ou par galvanisation, ne nécessitant pas d'entretien régulier.

Le platelage caillebotis ou bois du ponton nécessitera un entretien périodique (remplacement de pièces défectueuses) et un renouvellement total estimé à une périodicité de 15 ans.

Pour l'entretien lourd, l'exploitant VNF prévoit d'assurer une mise à sec du ponton tous les 10 ans.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les rubriques pouvant concerner le projet sont les suivantes :

\* rubrique 3120 : modification du profil en long ou en travers du cours d'eau en régime déclaratif ;

\* rubrique 3150 : Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet inférieur à 200m<sup>2</sup> en régime déclaratif

Toutefois, compte tenu du projet et de la période de travaux, l'implantation des deux pieux n'entraînera pas une modification significative des profils en long et en travers de la Saône (section soustraite à l'écoulement négligeable) et l'impact potentiel sur les frayères sera négligeable. En effet, la zone concernée est anthropisée et ne constitue pas une zone de frai (granulométrie et faciès non favorable).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'appontement Sucrière :	30 mètres
Largeur de l'appontement Sucrière :	5 mètres
Nombre de passerelle d'accès à l'appontement Sucrière :	1
Nombre de Ducs d'Albe (pieux d'ancrage/d'accostage) Sucrière :	2

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Quai Rambaud au droit du bâtiment la Sucrière, Lyon 2<sup>ème</sup> arrondissement.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Métropole de Lyon dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement.

Coordonnées Sucrière : 45°44'11.2"N 4°48'52.8"E.

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 "Val de Saône meridional"  Le projet n'est pas de nature à modifier ou impacter de façon significative cette ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans le périmètre de protection des abords du monument historiques " Domaine de Bellerive" (AC1 - 1907198580) situé à la Mulatière. Le projet a déjà fait l'objet d'échange avec l'ABF. Un dossier à ce titre sera réalisé à l'issue de la phase PRO à l'occasion de la déclaration du projet auprès des services municipaux, au titre du code de l'urbanisme.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé.  Le projet n'est pas de nature à modifier les conclusions du PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non - les gravats pour le renforcement du quai sont estimés à moins de 5m3 et seront évacués en décharge
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la période réduite des travaux de battage (1mois), du nombre réduit de pieux (2) et du périmètre restreint du chantier, les travaux de battage ou vibrofonçage des pieux n'entraîneront pas des perturbations significatives pour la faune et la flore.  D'autant plus que la période de travaux est prévue pour le premier trimestre 2022, la majeure partie des travaux va s'effectuer hors période sensible pour la faune piscicole (mars-août).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en zone d'aléa faible vis-à-vis du risque naturelle inondation. Le projet est situé en zone B2 - zone bâtie crue exceptionnelle. Toutefois, le diamètre des pieux (1m) étant très faible au regard de la section d'écoulement de la Saone, le projet n'a pas d'impact notable sur l'écoulement des crues. Le projet est conçu pour résister au niveau d'une crue exceptionnelle centennale (période de retour cent ans). Au-delà de ce niveau exceptionnel, les équipements seront repliés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur la navigation fluviale. L'accès piéton sur le quai sera maintenu pendant toute la durée du chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le battage des pieux sera limité à des créneaux horaires de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 19H00. Compte tenu de l'environnement urbain du projet , le bruit engendré par les travaux parait acceptable au regard des usages (zone très urbaine, chantier situé à proximité de bâtiment de bureaux). Le battage des pieux dure environ une semaine, ce qui est temporaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrofonçeurs à hautes fréquences et à fréquences variables seront utilisés pour limiter l'intensité de ces vibrations.</p> <p>En cas de désordres, il sera demandé à l'entreprise de réaliser le battage par battage au marteau et trépanage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le ponton et sa passerelle ne seront ni électrifiés, ni éclairés.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une attention particulière est portée à l'insertion urbaine du projet et avec les bateaux existants. Le design de la passerelle, des garde-corps et le choix des matériaux de platelage ont fait l'objet de l'étude architecturale, qui sera partagé avec l'ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet de présente pas d'impact négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine compte tenu des mesures décrites au 6.1.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de rénovation de la halte fluviale de la Sucrière ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale puisqu'il ne présente pas pas d'incidences notables sur son environnement (majeure partie des travaux hors période sensible faune piscicole) En effet, il s'agit déjà d'un site où un ponton installé depuis plusieurs années. La rénovation de cette halte va seulement engendrer l'amenée d'un nouveau ponton plus long et plus large de quelques mètres, sans venir perturber l'écosystème local. Seul l'ancrage de deux Ducs d'Albe peut être considéré comme un élément nouveau.

Ces dispositifs n'entraînent toutefois aucune modification, que ce soit au niveau de l'écoulement du cours d'eau ou la destruction d'espèces locales. La phase chantier de battage est réduite à 1mois. En outre, le choix des engins et les heures d'intervention permettent de rendre acceptable les nuisances sonores et les vibrations engendrées.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 17 juin 2021

Signature



Le directeur territorial adjoint  
Olivier Norotte





Figure 1 Vue aérienne Confluence (source Géoportail)

**Nota :**Généralités

Ceci est un plan de conception.  
L'entreprise devra produire ses plans et notes de calcul d'exécution.  
L'entreprise devra fournir son phasage travaux.  
L'entreprise devra fournir les certificats des matériaux mis en oeuvre  
L'entreprise devra relever ses cotes avant exécution.  
Tous les assemblages et ancrages sont à prévoir.  
Durée d'utilisation du projet : 30 ans

Dimensionnement

Calculs ponton suivant NF EN 14504

Actions sur les pontonsVoir Note d'Hypothèses :

- Le poids propre du ponton et celui de la passerelle en appui
- Charge d'exploitation du pont - 4 kN/m2
- Charge linéaire des vagues (0,2m)
- L'action hydrodynamique du courant
- L'effort du choc d'accostage
- Les efforts d'amarrage sur les bollards pour un bateau de 300 tonnes
- Les forces de frottement du bateau amarré
- Les charges de vent

Données climatiques

Vitesse de vent caractéristique : 56 nds  
Vitesse du courant caractéristique : 2,6 m/s  
Hauteur de vagues significative : 0.2m

Côtes de référence SAONE

Quai : 164.73 NFG  
RN : 162.24 NFG  
Q100 : 164.5 NFG

Les ouvrages et notamment les pieux sont dimensionnés pour la crue centennale  
Q100 + une marge d'1m. Au delà les ouvrages devront être démontés.

Philosophie d'exploitation

- Le déplacement maximum des navires accostant est de 300 tonnes
- Les pontons seront conçus pour offrir un franc-bord léger de 800 mm pour l'accueil de l'Hermès.
- Les pontons seront conçus pour accueillir un seul grand navire à la fois, les amarrages à couple sont exclus.
- Les navires de plus de 26m devront accoster directement sur les ducs d'Albe, les pontons ne sont pas conçus pour l'accostage de tels navires.
- Les navires de plus de 30 tonnes lourds devront accoster sur un des deux pieux, qui seront équipés de défenses verticales à cet effet.
- Les pontons seront conçus pour résister aux accostages des navires de moins de 30 tonnes même si ceux-ci auront à privilégier un accostage sur pieu.

Procédure d'accostage

- Les navires accostent montant
- L'approche est effectuée sur le pieu amont
- Une pointe avant est frappée sur le bollard amont
- Le navire pivote sur son amarre à l'aide de sa propulsion pour amener la poupe
- Une pointe arrière est frappée sur le bollard aval ou un bollard central suivant la taille du navire
- L'amarrage est sécurisé par une garde

**HALTES FLUVIALES VNF LYON****SUCRIERE - page de garde****MAÎTRISE D'OUVRAGE :**

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE  
Direction Territoriale Rhône-Saône  
Hôtel de la quarantaine  
2 rue de la quarantaine  
69321 LYON Cedex 05

**ARCHITECTE NAVAL :**

BOW-starl  
91 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris  
contact@bow-architecture-navale.com  
www.bow-architecture-navale.com

**BET STRUCTURE**

esselinck INGENIERIE  
Bateau Alma, 11 quai St-Bernard, 75005 Paris  
Pierre.Esselinck.pierre@esselinck.fr

PHASE : AVP

ECHELLE en A3 : -

DATE : 09.04.2021

FOLIO : SUCRIERE

**331****AVP****BO/EI****PLN****S00****1**

AFFAIRE

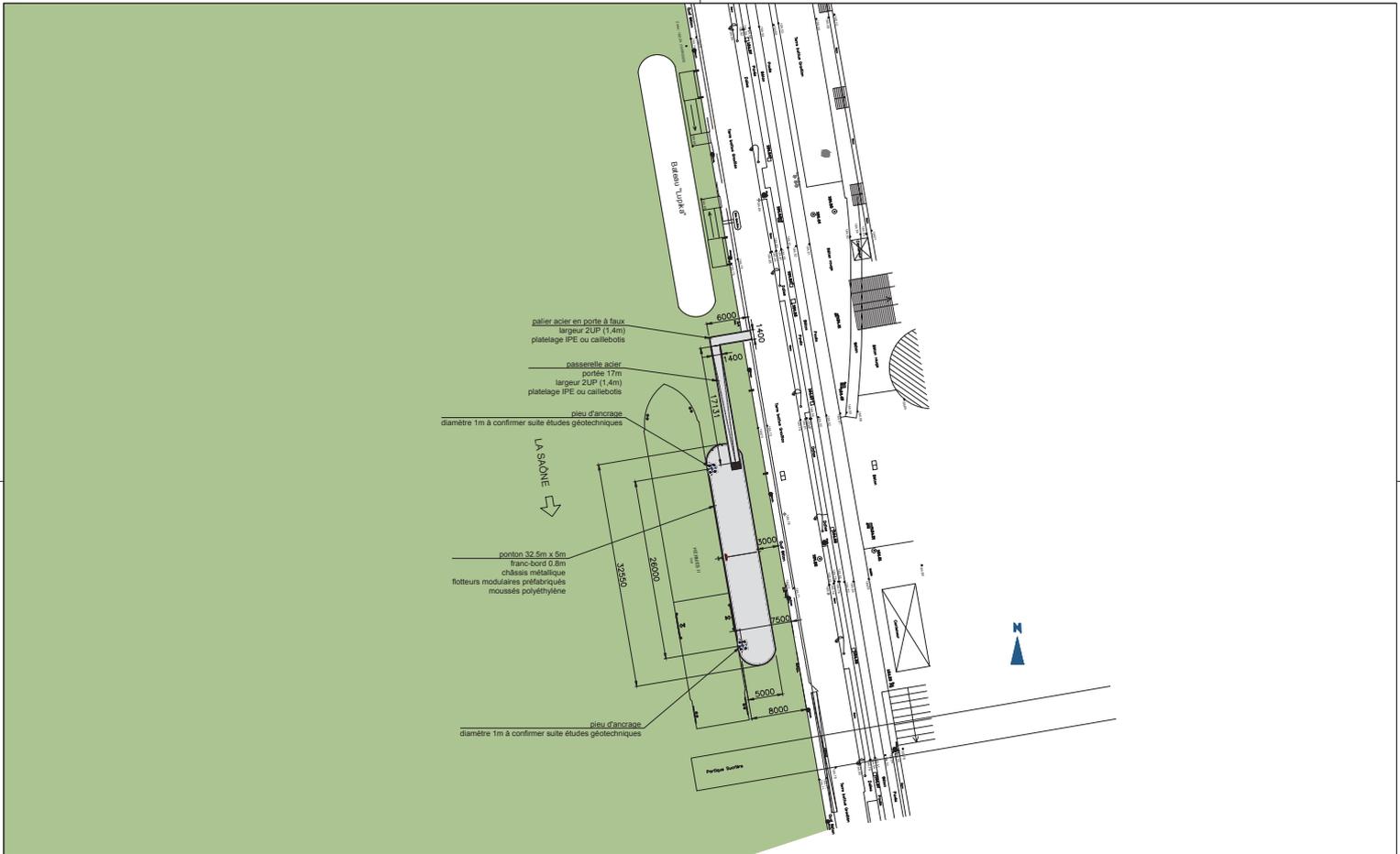
PHASE

EMETTEUR

CATEGORIE

NO PLANS

INDICE



**HALTES FLUVIALES VNF LYON**  
**SUCRIERE - plan de situation**

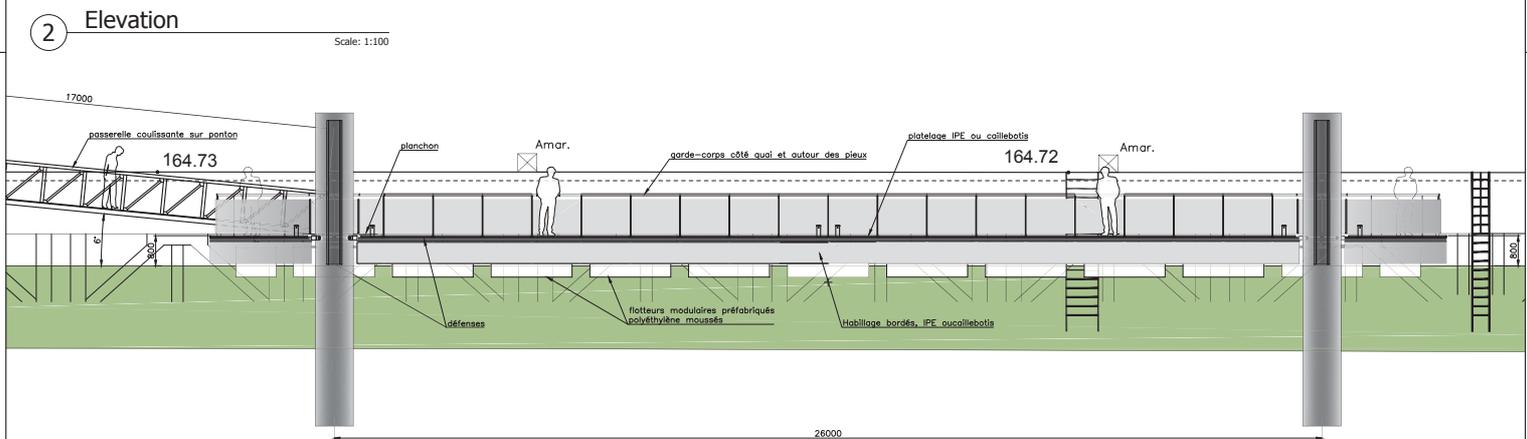
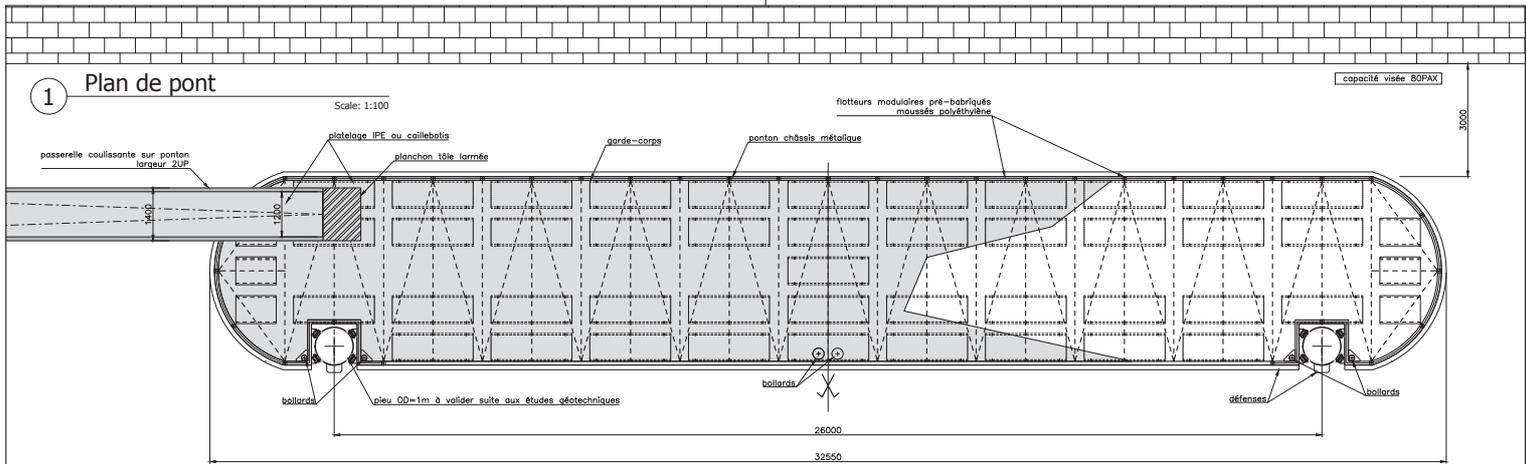
**MAÎTRISE D'OUVRAGE :**  
**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**  
 Direction Territoriale Rhône-Saône  
 Hôtel de la quarantaine  
 2 rue de la quarantaine  
 69321 LYON Cedex 05

**ARCHITECTE NAVAL :**  
**bow-stark**  
 91 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris  
 contact@bow-architecture-navale.com  
 www.bow-architecture-navale.com

**BET STRUCTURE**  
**esselinck INGENIERIE**  
 Batteux Alma, 11 quai St-Bernard, 75005 Paris  
 Pierre.Esselinck@esselinck.fr

**PHASE :** AVP  
**ECHELLE en A3 :** 1/500  
**DATE :** 09.04.2021  
**FOLIO :** SUCRIERE

<b>331</b>	<b>AVP</b>	<b>BO/EI</b>	<b>PLN</b>				<b>S01</b>	<b>1</b>
AFFAIRE	PHASE	EMETTEUR	CATEGORIE				NO PLANS	INDICE



**HALTES FLUVIALES VNF LYON**  
**SUCRIERE - Plan de pont et Elévation**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :**  
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE  
Direction Territoriale Rhône-Saône  
Hôtel de la quarantaine  
2 rue de la quarantaine  
69321 LYON Cedex 05

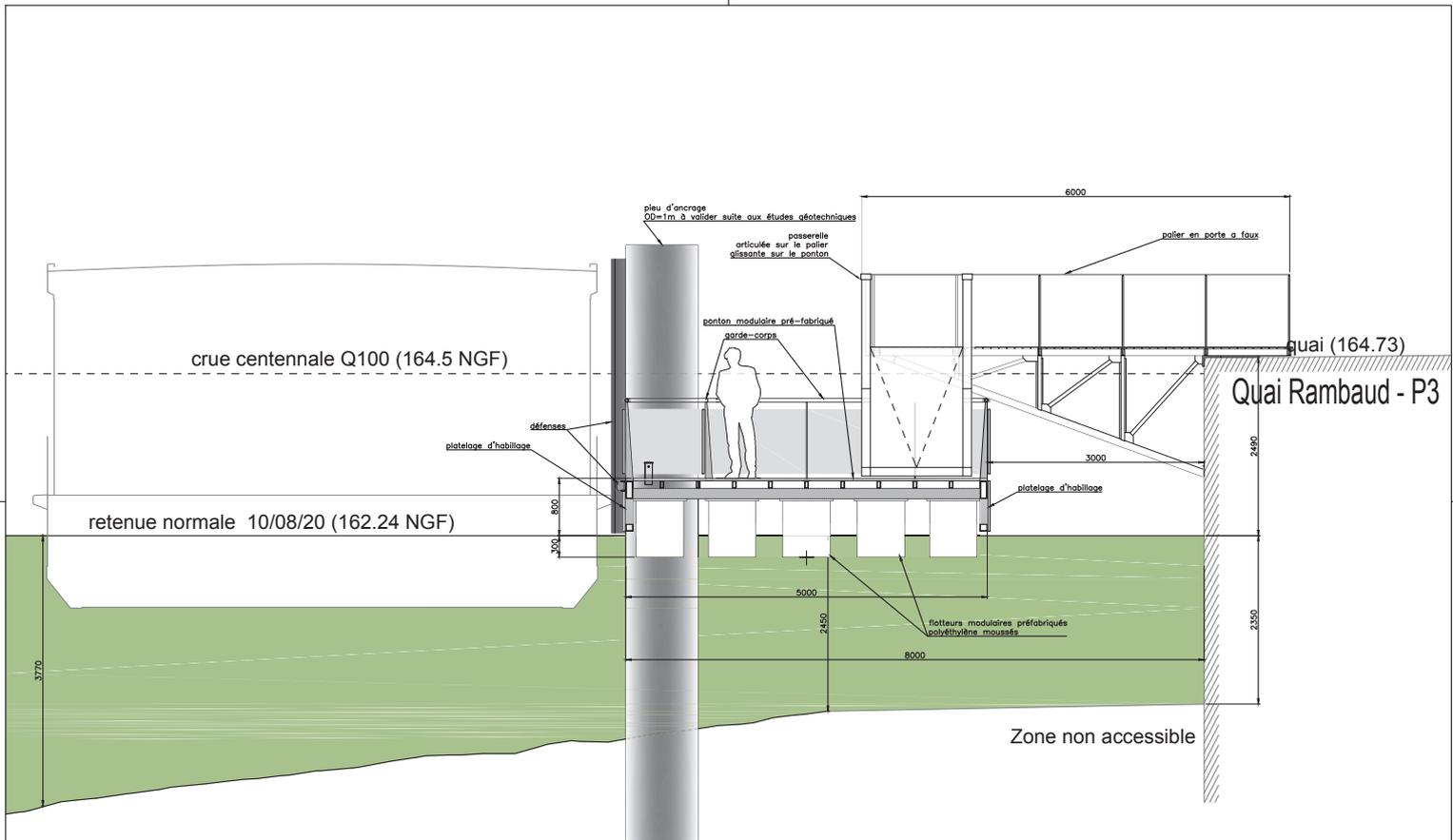
**ARCHITECTE NAVAL :**  
BOW-starf  
91 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris  
contact@bow-architecture-navale.com  
www.bow-architecture-navale.com

**BET STRUCTURE**  
esselinck INGENIERIE  
Belleau Alma, 11 quai St-Bernard, 75005 Paris  
Pierre.Esselinck.pierre@esselinck.fr

**PHASE :** AVP  
**ECHELLE en A3 :** 1/100  
**DATE :** 09.04.2021  
**FOLIO :** SUCRIERE

331	AVP	BO/EI	PLN			S02	0
AFFAIRE	PHASE	EMETTEUR	CATEGORIE			NO PLANS	INDICE





HALTES FLUVIALES VNF LYON  
SUCRIERE - Coupe à l'axe

MAÎTRISE D'OUVRAGE :  
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE  
Direction Territoriale Rhône-Saône  
Hôtel de la quarantaine  
2 rue de la quarantaine  
69321 LYON Cedex 05

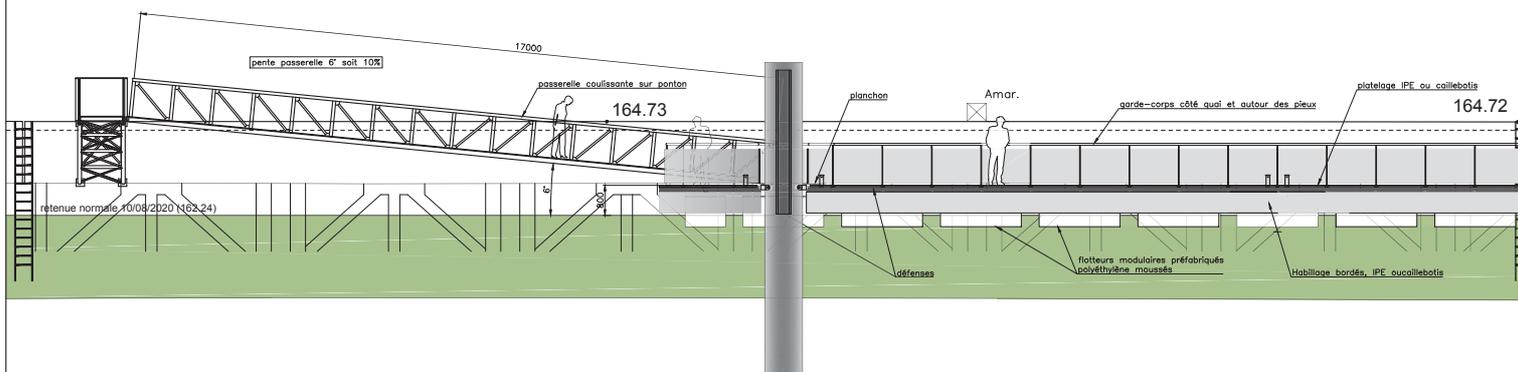
ARCHITECTE NAVAL :  
SOW-NAV  
91 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris  
contact@sow-architecture-navale.com  
www.sow-architecture-navale.com  
BET STRUCTURE  
esselinck INGENIERIE  
Bateau Alma, 11 quai St-Bernard, 75005 Paris  
Pierre.Esselinck.pierre@esselinck.fr

PHASE : AVP  
ECHELLE en A3 : 1/50  
DATE : 09.04.2021  
FOLIO : SUCRIERE

331	AVP	BO/EI	PLN				S03	1
AFFAIRE	PHASE	EMETTEUR	CATEGORIE				NO PLANS	INDICE

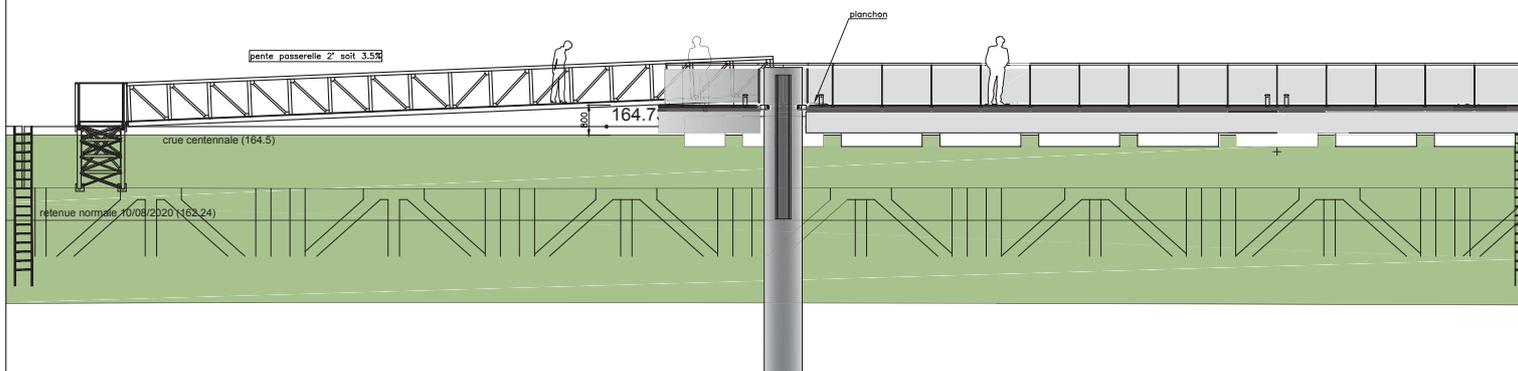
# 1 Retenue normale

Scale: 1:100



# 2 Crue centennale

Scale: 1:100



## HALTES FLUVIALES VNF LYON

### SUCRIERE - Cinématiques Passerelle - Coupes Longitudinales

331	AVP	BO/EI	PLN				S04	1
AFFAIRE	PHASE	EMETTEUR	CATEGORIE				N° PLANS	INDICE

MAÎTRISE D'OUVRAGE :  
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE  
Direction Territoriale Rhône-Saône  
Hôtel de la quarantaine  
2 rue de la quarantaine  
69321 LYON Cedex 05

ARCHITECTE NAVAL :  
SOW-NAV  
91 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris  
contact@sow-architecture-navale.com  
www.sow-architecture-navale.com

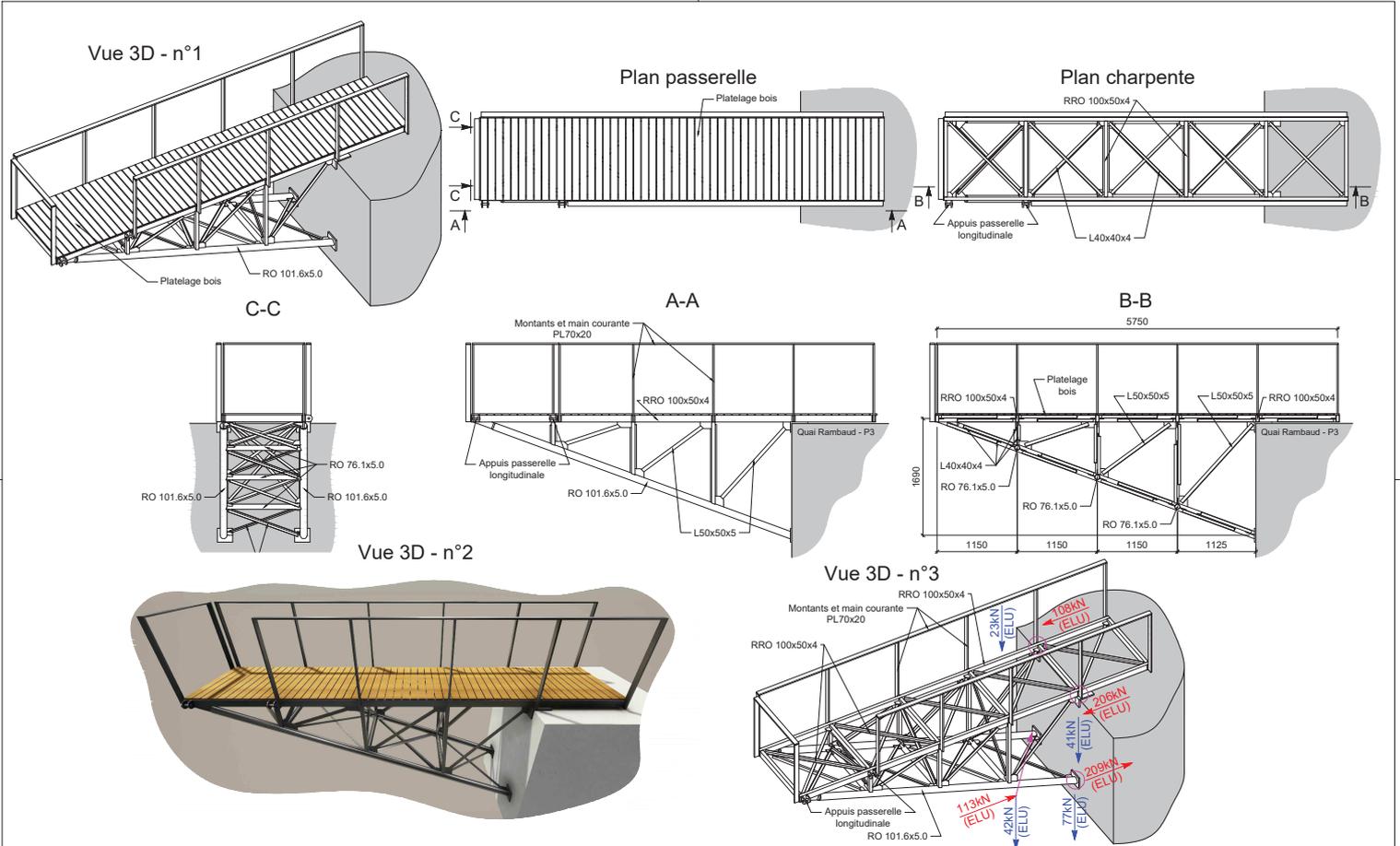
BET STRUCTURE  
esselinck INGENIERIE  
Bateau Alma, 11 quai St-Bernard, 75005 Paris  
Pierre.Esselinck.pierre@esselinck.fr

PHASE : AVP

ECHELLE en A3 : 1/100

DATE : 09.04.2021

FOLIO : SUCRIERE



**HALTES FLUVIALES VNF LYON**

**SUCRIERE - Plan passerelle en porte à faux**

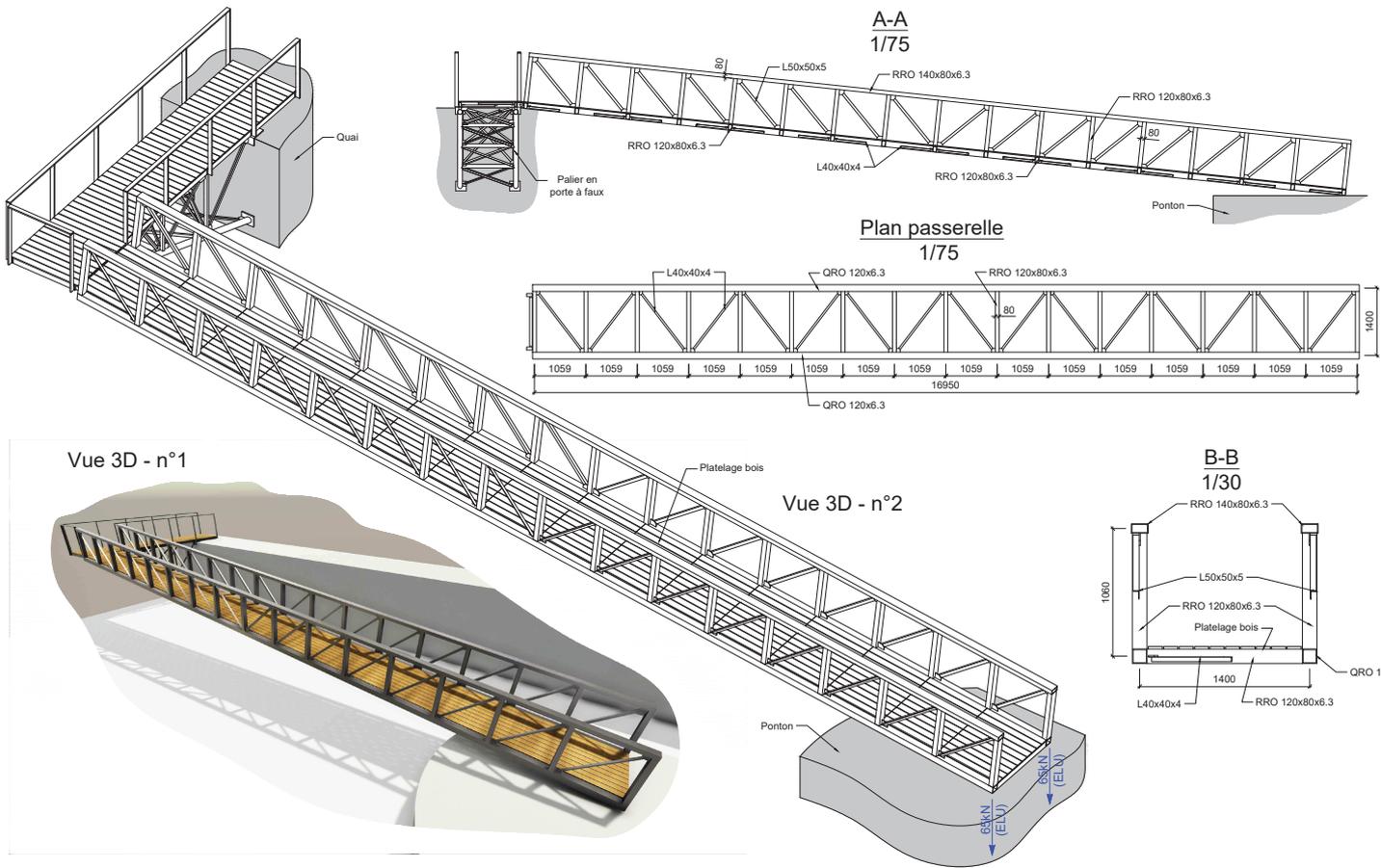
331	AVP	BO/EI	PLN				S05	0
<small>AFFAIRE</small>	<small>PHASE</small>	<small>EMETTEUR</small>	<small>CATEGORIE</small>				<small>NO PLANS</small>	<small>INDICE</small>

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :**  
**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**  
 Direction Territoriale Rhône-Saône  
 Hôtel de la quarantaine  
 2 rue de la quarantaine  
 69321 LYON Cedex 05

**ARCHITECTE NAVAL :**  
**BOW saif**  
 91 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris  
 contact@bow-architecture-navale.com  
 www.bow-architecture-navale.com

**BET STRUCTURE**  
**evrelack INGENIERIE**  
 Bateau Alma, 11 quai St-Bernard, 72005 Paris  
 Pierre.Esselrick.pierre@evrelack.fr

<b>PHASE :</b>	AVP
<b>ECHELLE en A3 :</b>	1/50
<b>DATE :</b>	08.04.2021
<b>FOLIO :</b>	SUCRIERE



**HALTES FLUVIALES VNF LYON**  
**SUCRIERE - Plan passerelle 17m**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :**  
 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE  
 Direction Territoriale Rhône-Saône  
 Hôtel de la quarantaine  
 2 rue de la quarantaine  
 69321 LYON Cedex 05

**ARCHITECTE NAVAL :**  
 BOW sarl  
 91 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris  
 contact@bow-architecture-navale.com  
 www.bow-architecture-navale.com

**BET STRUCTURE**  
 everlack INGENIERIE  
 Batteux Alma, 11 quai St-Bernard, 75005 Paris  
 Pierre.Esselbeck.pierre@esedirect.fr

**PHASE :** AVP  
**ECHELLE en A3 :** var  
**DATE :** 08.04.2021  
**FOLIO :** SUCRIERE

331	AVP	BO/EI	PLN				S06	0
AFFAIRE	PHASE	EMETTEUR	CATEGORIE				NO PLANS	INDICE







LYONBYGGE  
DEPARTS  
13h30  
15h00  
16h30  
18h00

NAVLY

KISSARIO



LOUPIKA

M3202F  
13202F  
01840234

LOUPIKA



